



Commune de COURLAY
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 1/12/22
ID : 079-217901032-20221128-2022_DCM090-DE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. André GUILLERMIC, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2022

Présents : Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, Mrs GUILLOTEAU Guy, Mr FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves

Absents excusés : Mme PASQUIER Alice (procuration à Mme BERAUD Emilie)
Mme ROUSSELOT Nathalie (procuration à Mr TOURRAINE France)
Mme VERDON Claudine (procuration à Mr GUILLERMIC André)
Mr GOBIN Gilles (procuration à Mme DIGUET Francette)

Mr DOYEN Olivier a été désigné secrétaire de séance

DCM 2022-090 : Vote des tarifs applicables en 2023

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est habituel de revoir les tarifs annuellement et qu'il convient donc de définir ceux qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il propose 2 possibilités :

- Hausse de 5%
- Hausse de 6%

Après discussion, et au vu de la conjoncture actuelle, de la crise de l'énergie et de l'inflation, le Maire décide de mettre la décision au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Une hausse de :
- 10% sur toutes les locations de salles,
- 10% sur les droits de place (vote à main levée : 13 voix pour et 6 voix contre)
- 6% pour la location de matériels (tables, chaises, bancs)
- 6 % pour les concessions du cimetière à l'exception des cases de colombarium qui ont déjà un tarif relativement élevé
- Maintien des tarifs pour les photocopies et les fax.
- Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont donc définis comme suit :

DESIGNATION	Tarifs 2023
LOCATION DES SALLES	
SALLE DES FETES ET ESPACE DU MIDI	
1 salle avec bar pour les associations et les entreprises de la commune	118 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 1/12/22

Besnier
Levrault

ID : 079-217901032-20221128-2022_DCM090-DE

1 salle avec bar pour les associations et les entreprises hors commune	169 €
1 salle avec bar pour les habitants de la commune,	219 €
1 salle avec bar pour les habitants hors commune	278 €
Vin d'honneur ou 1 salle seule pour les habitants de la commune	143 €
Vin d'honneur ou 1 salle seule pour les habitants hors commune	198 €
1 salle avec espace traiteur pour les associations et les entreprises courlitaïses	245 €
1 salle avec espace traiteur pour les associations et les entreprises hors commune	331 €
1 salle avec espace traiteur pour les habitants de la commune	331 €
1 salle avec espace traiteur pour les habitants hors commune	486 €
* 1/2 jour pour préparation pour les habitants de la commune	71 €
* 1/2 jour pour préparation pour les habitants hors commune	109 €
Location 2 salles simultanées / les habitants de la commune : 2 j1/2 consécutifs	727 €
Location 2 salles simultanées / les habitants hors commune : 2 j1/2 cons	996 €
Location des 2 salles pour une journée pour les habitants de la commune	493 €
Location des 2 salles pour une journée pour les habitants hors commune	717 €
Location 2 salles pour une journée pour associations et entreprises courlitaïses	413 €
Location 2 salles pour une journée pour associations et entreprises hors commune	640 €
CAUTION POUR MICRO SONO : par micro	425 €
Pour toute location de salle, le deuxième jour consécutif est 1/2 tarif	
SALLE MARIE BERTHELOT	
* Repas	45 €
SALLE ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE PLACE DU MIDI	
* Repas pour les associations	65 €
SALLE ROBERT BOBIN	
* Vin d'honneur pour les associations courlitaïses ou les habitants de la commune	72 €
* Vin d'honneur pour les habitants hors commune	109 €
* Repas, banquet pour les habitants de la commune	127 €
* Repas, banquet pour les habitants hors commune	220 €
* Repas pour les associations et les entreprises	90 €
* Ménage	61 €
SALLE DU STADE MUNICIPAL	
* Repas	101 €
CAUTIONS	
* Caution pour une salle	113 €
* Caution pour deux salles	226 €
* Tarif pour faire refaire des clés	109 €


 Pour le Maire
 par délégation
 la D.G.S.
 Marylise FRADIN



DROITS DE PLACE	
* Vente de produits alimentaires	3 €
* Droits de place avec branchement électrique	5,55 €
* Vente autres produits	54 €
LOCATION DE MATERIELS	
* Tables	2,50 €
* Bancs	1,32 €
* Chaises	0,53 €
* Forfait transport tables, bancs et chaises	23 €
CIMETIERE	
* Cinquantenaire : le m ²	55 €
* Colombarium : * trentenaire : acquisition + 1 ^{ère} concession	670 €
* cinquantenaire : acquisition + 1 ^{ère} concession	1 132 €
* Renouvellement concession pour 30 ans	100 €
* Cavurne : * Trentenaire : acquisition	371 €
1 ^{ère} concession de 30 ans	106 €
* Renouvellement concession pour 30 ans	106 €
* Plaque sur stèle jardin du souvenir	58 €
DIVERS	
* Photocopie * noir et blanc A4	0,20 €
* noir et blanc A3	0,35 €
* couleur A4	0,50 €
* couleur A3	1,00 €
Fax : 1 ^{ère} feuille	0,80 €
feuilles suivantes	0,50 €

Pour le Maire
 par délégation
 la D.G.S.
 Mme PRADIN

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à faire appliquer ces tarifs à compter du 01/01/2023 et à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,
 Le Maire,
 André GUILLERMIC

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 11/12/22

Berger
Levrault

ID : 079-217901032-20221128-2022_DCM090-DE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

